



AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2018

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NOGENT-SUR-MARNE
SAID BRY-LE-PERREUX
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX

0932-022325-0002

e-co'pli 13 VITROLLES PIC 26.08.19 CI0202

MME YOWA NKUNDA MADELEINE
BAT A - APPT 004
16 AV DES FRERES LUMIERE
94360 BRY SUR MARNE



COURRIER REÇU LE :

16 JUL 2020

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier
Numéro fiscal (C) : 30 25 238 015 485

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 6 261

Référence de l'avis : 19 94 A676764 45

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :
BAT A - APPT 004
16 AV DES FRERES LUMIERE

94360 BRY SUR MARNE

Numéro FIP : 940 85 67 2348089789 4

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 18/07/2019

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

137,00 €

Montant restitué

Vous serez remboursé(e) prochainement par virement sur le compte :
FR04 2004 1000 0168 8666 7N02 014
LBP CENTRE DE PARIS
Emetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** :

⇒ **Par téléphone** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

⇒ **Sur place** :

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP NOGENT-SUR-MARNE SAID BRY-LE-PERREUX 1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX
Tél : 01 49 74 21 21

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'imposition est contestée, vous pouvez demander un sursis à exécution de l'impôt. Vous pouvez également demander une réduction d'impôt ou une exonération fiscale. Ce document est destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est pui de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende en vertu de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende en vertu de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017.

Est également puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende en vertu de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017, le fait pour une personne chargée d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

